



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Lors de la réunion du 21 novembre 2023, Madame la Ministre a informé les membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale que sa prédécesseuse a mis en place un dispositif visant à garantir que les personnes nécessitant une mammographie de diagnostic obtiennent rapidement un rendez-vous après qu'une suspicion a été établie. Un autre dispositif a été mis en place pour les patientes amenées à réaliser une mammographie de dépistage en dehors du programme national de dépistage du cancer du sein grâce à la mise à disposition de plages horaires non utilisées. D'après Madame la Ministre, toutes ces mesures prises par le Gouvernement précédant ont permis de réduire les délais d'attente pour une mammographie.

Nous aimerions dès lors savoir de Madame la Ministre :

- 1) Comment ont évolué les délais d'attente selon l'urgence des cas pour les mammographies ?
- 2) Est-il prévu d'avancer l'âge pour les examens dans le cadre du programme mammographie ?
- 3) Suite à l'installation d'IRM supplémentaires dans tous les centres hospitaliers, suite aussi à l'extension des plages horaires et la mise en place d'une meilleure coordination de rendez-vous entre les hôpitaux, comment ont évolué les délais d'attente pour les examens par IRM selon l'urgence des cas ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Francine Closener  
Députée

Paulette Lenert  
Députée